

# GESTION DE SITUATIONS CRITIQUES A L'ÉCOLE

## Face à une situation critique

### Qui avertir?

- **les secours et la police** si nécessaire
- **l'autorité compétente**

### Que fera l'autorité scolaire?

**Elle prend en charge la situation et fait appel selon besoin à la cellule de crise de l'école pour :**

- **coordonner les actions** à l'aide du protocole prévu à cet effet
- **mettre en place** les différentes aides pour les personnes touchées
- **assurer l'information** à l'interne et à l'externe de l'école

Information au corps enseignant de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel

## Qui appeler ?

AMBULANCE	144
POLICE	117
POMPIERS	118

### Autorités scolaires compétentes:

-----  
-----  
-----  
**Chef du SEO: M. Jean-Claude Marguet**  
032 889 59 25 ou 079 448 86 68

**CAPPES : 079 477 50 09 ou 079 832 75 62**

### Membres de la cellule de crise de l'école :

se référer au protocole de gestion de situations critiques

### Autres numéros :

**Intoxications 145**

(donne des renseignements sur la procédure à suivre en attendant les secours)

**Rega 1414**

(en général, les ambulanciers font appel à ce service après évaluation de l'état des victimes)

**Air-Glacières 1415**

(secours en haute montagne : sur les pistes de ski, ce sont les secouristes sur place ou les ambulanciers qui font appel à Air-Glacières)

**Appel d'urgence européen 112**

## Ressources pour gérer les situations critiques à l'école

### Protocole de gestion de situations critiques

Ce document comprend les coordonnées des personnes de référence et les indications utiles pour organiser au mieux l'aide et l'information.

Chaque école possède un tel protocole qui est mis à jour régulièrement.

### CAPPES

Le CAPPES intervient sur demande de l'école pour:

- **Accompagner** les victimes, dans les jours qui suivent un événement critique, en offrant un espace de parole ou un débriefing émotionnel
- **Ecouter et soutenir** des élèves ou des enseignants endeuillés
- **Conseiller** les enseignants et les membres de la cellule de crise de l'école

Le CAPPES aide également les écoles dans la préparation de leur protocole et la prévention des situations critiques (formation, information).

### Documentation

voir sous : [www.cappes.ch/crise](http://www.cappes.ch/crise)

Retrouvez aussi ce document en ligne : [www.cappes.ch](http://www.cappes.ch) et [www.ne.ch/SEO](http://www.ne.ch/SEO)

## Situations critiques

Il s'agit de situations graves qui peuvent causer un choc émotionnel chez les élèves, les enseignants et les collaborateurs de l'établissement.

### Ces situations peuvent se produire :

- **dans le cadre** de l'école
- **durant une activité scolaire** menée à l'extérieur
- **hors du cadre** et du temps scolaire mais avec un impact profond sur les élèves

### Deux types de situations critiques :

#### 1. Avec l'intervention des secouristes et de la police, par exemple :

- **Accident** grave avec blessures ou suites mortelles
- **Homicide**
- **Catastrophe** naturelle
- **Enlèvement**

#### 2. Sans intervention des secouristes ni de la police, par exemple :

- **Annonce** d'une maladie grave et potentiellement mortelle
- **Agression**, menace de violence
- **Décès** d'élève ou d'enseignant survenu à la maison ou à l'hôpital
- **Suicide** ou tentative de suicide d'élève ou d'enseignant

## Actions lors d'une situation critique grave

### Que pouvez-vous faire ?

- **Eloigner** les enfants du lieu de l'accident
- **Regrouper** les élèves dans un lieu sûr
- **Accueillir** les émotions des enfants
- **Organiser** le moment venu le retour à la maison des élèves
- **Renvoyer** les médias aux autorités scolaires (sans donner d'autres informations)

### Que fera la police ?

- **Sécuriser** les lieux
- **Solliciter** les noms et numéros de téléphone des autorités scolaires
- **Demander** des informations sur l'identité des blessés
- **Auditionner** les témoins
- **Aider à organiser** la prise en charge des victimes pendant les premières heures
- **Collaborer** avec les autorités scolaires dans les limites du secret de l'enquête et selon la situation

Au besoin, l'unité d'intervention psychosociale pourra être mobilisée, sur appel de la police ou des secouristes, pour soutenir sur place les victimes.

## Quelques pistes pour les jours qui suivent

**Rester en contact** avec la cellule de crise, demander des informations sur les actions menées et celles à venir.

### Veiller à l'impact que la situation peut avoir sur soi.

Etre enseignant ne protège pas contre le traumatisme.

Ne pas hésiter à demander de l'aide !

**Réserver régulièrement** quelques instants pour donner aux élèves des informations vérifiées sur le déroulement de la situation (l'état réel des blessés par exemple).

Cela contribue à éviter d'éventuelles rumeurs.

**Informers les autorités de l'école** sur la situation particulière d'élèves qui seraient plus touchés émotionnellement.

Au besoin, une prise en charge ponctuelle et individuelle peut leur être offerte.

République et Canton de  
**Neuchâtel** 

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)  
Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)